

qu'on a coutume d'alléguer pour autoriser de pareils amusements. Il s'étend particulièrement & avec un zèle aussi vif qu'afforti à la chose sur ce tas immense de livres irréligieux qui attaquent la Foi des Chrétiens. Après avoir cité un beau passage des Actes du Clergé de l'an 1765 & un autre du fameux Réquisitoire de Mr. Seguier en 1770, il rapporte une partie d'un Bref de Clément XIV au Roi Louis XV. Ce Bref eût peu connu, on a même ignoré dans le tems qu'il eût été adressé à ce Monarque; nous croions obliger nos Lecteurs en transcrivant ici ce morceau.

“ Il n'y aura peut-être jamais rien qui
 „ soit plus capable d'enflammer notre zèle
 „ & d'exciter le votre que ce qui nous oblige
 „ à vous écrire aujourd'hui. Ne fut-il ques-
 „ tion que de nos intérêts personnels ou de
 „ ceux du St. Siège, nous serions assurés de
 „ trouver dans l'amour de Votre Majesté,
 „ pour nous, la royale protection qui nous
 „ seroit nécessaire. Combien donc sommes-
 „ nous plus autorisés à l'attendre avec con-
 „ fiance cette protection puissante, dans une
 „ chose qui est tout-à-la-fois & très-import-
 „ tante en elle-même & très-intéressante
 „ pour Votre Majesté ? „

“ Cet important objet est la cause com-
 „ mune de Dieu & de la Religion, que
 „ nous Vous déferons, notre très-cher Fils
 „ en Jesus-Christ, & que nous ne voyons
 „ qu'avec une incroyable douleur, attaquée
 „ depuis long-tems par des hommes impies,